

677. Le système de l'instruction publique des Territoires du Nord-Ouest est sous le contrôle d'un bureau d'instruction publique nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et composé de huit membres, dont cinq sont protestants et trois catholiques romains. L'évêque de Saskatchewan et de Calgary est maintenant le président.

Instruction.
T.N.-O.

678. Un district scolaire ne peut, au moment de son érection, excéder une superficie de 25 milles carrés ; il ne peut contenir moins de 4 chefs de familles ou une population scolaire de moins de 10, i. e. des enfants entre les âges de 5 et 20 ans.

Districts
scolaires.

679. Aucune instruction religieuse n'est donnée dans aucune école publique avant 3 heures de l'après-midi ; à ce temps une telle instruction, si cela est permis par les commissaires, peut être donnée, les parents ayant le privilège de retirer leurs enfants à cette heure, s'ils le désirent.

Instruction
religieuse.

680. Il y avait 59 districts scolaires organisés en 1885 et 236 en 1890, situés comme suit :—

Statistiques de
l'instruction
publique,
T. N.-O.

	Protestants.	Catholiques.
Assiniboine.....	145	11
Alberta.....	29	13
Saskatchewan.....	23	15
	<hr/>	<hr/>
	197	39

Les chiffres suivants indiquent quels progrès ont été faits ces années dernières :—

	Ecoles.	Instituteurs.	Elèves.
1887, 30 juin	111	125	3,144
1890 do	195	224	5,398

En 1890, la présence moyenne journalière était de 63 pour cent et dans ses écoles d'été, c'est-à-dire les écoles ouvertes du mois d'avril au mois d'octobre, elle était de 75 pour cent.

681. La moyenne des salaires payés dans les écoles ouvertes toute l'année était de \$681.77 aux hommes, de \$557.63 aux femmes, et dans les écoles d'été de \$475.18 aux hommes et de \$418.85 aux femmes.

Moyenne
des salaires.